²DEPARTEMENT :
PAS- DE-CALAIS
CANTON :
AIRE-SUR-LA-LYS
COMMUNE :
ISBERGUES

N° A203-463

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Monsieur Mickael BOURBON, représentant la Maison de la Jeunesse et de l'Education Populaire d'Isbergues, domicilié à ISBERGUES, 67 bis rue Jean Jaurès qui sollicite l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1er et 3ème groupes à la M.J.E.P, 67 bis rue Jean Jaurès à Isbergues, les samedi 16 et dimanche 17 décembre 2023, à l'occasion du Marché de Noël et solidaire.

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

OBJET :
Autorisation d'ouverture
d'un débit de boissons temporaire
des 1er et 3ème groupes.

A R R E T E

Article 1er : Monsieur Mickael BOURDON, représentant la Maison de la Jeunesse et de l'Education Populaire d'Isbergues, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1er et 3ème groupes, les samedi 16 et dimanche 17 décembre 2023 de 14 heures à 19 heures, à l'occasion du Marché de Noël et solidaire.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le onze décembre deux mil vingt-trois.

Le Maire,